



Mes droits devant un éventuel licenciement économique

Par **enniroc**, le **06/05/2008** à **23:55**

je vous explique ma situation je suis actuellement employée de vente en cdi a raison de 52H par mois activité en plus d'une retraite perçue après 20 ans d'infirmière ce cdi date de moins d'un an et en vue d'une baisse des revenus la comptable notifie qu'il faut prendre une décision au niveau personnel dernière arrivée bien sur je peux le comprendre cependant comment cela se passe t-il on peut soit me licencier pour raisons économiques ou est-il possible d'avoir un arrangement à l'amiable mais en aucun cas je ne dois démissionner car en vue de ma situation est-ce que je peux bénéficier de quelque chose ou le fait que je sois déjà retraitée fonctionnaire ne me permet pas de toucher quelque chose en cas de cessation voir licenciement de mon emploi de vente je ne sais plus trop ou j'en suis ce second emploi m'aider ayant encore trois ados en étude mais a quoi puis prétendre et surtout je souhaite quitter ce travail dans de bonnes conditions merci de vos conseils